ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014-037

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2014

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le procès-verbal de sa séance du 23 octobre 2014,
- laisse le soin au Directeur Général, en tant que de besoin, de procéder à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014-038

Prévision d'exécution du budget 2014 et budget 2015

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le rapport de présentation de l'exécution 2014 et du budget 2015,

Le Conseil d'Administration :

- approuve la prévision d'exécution du budget 2014 de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var ;

- approuve le budget 2015 présenté par enveloppes au sens du décret GBCP et arrête celles-ci à :
  - 16 476 K€ pour le fonctionnement (compte 6 hors 64 et 63),
  - 2 442 K€ pour les charges de personnel (compte 64 et 63),
  - 111 K€ pour l'investissement.

- autorise le directeur général à contracter auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires un emprunt d'un montant maximal de sept millions d'euros.

- autorise le directeur général à souscrire auprès d'un ou de plusieurs établissements bancaires une ligne de trésorerie d'un montant maximal de trois millions d'euros.

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

- charge le directeur général et l'agent comptable, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Vu et approuvé,

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Adolphe COLRAT

ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 décembre 2014

DELIBERATION N° 2014-039

Cession de charge foncière
Ilot 3.5 du Grand Arénas – Pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport

Vu le décret n° 2008-229 du 7 mars 2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de Directeur Général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 septembre 2013,

Vu le protocole de partenariat 2011-2026 conclu en date du 12 mars 2012 entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et l'EPA plaine du Var,

Vu la délibération n° 2013-014 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 8 juillet 2013 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement des espaces publics et voiries du quartier du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport et prononçant la déclaration de projet correspondante, au titre de l'article L.126-1 du code de l'environnement,

Vu les conventions organisant transfert conditionnel de propriété foncière, conclues en date du 11 avril 2013 entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice d'une part, et l'EPA plaine du Var d'autre part, intégrant le foncier de l'ilot 3.5 du Grand Arénas - pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport,

Vu la délibération n°2014-034 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 23 octobre 2014 concernant les seuils pour la perception des recettes découlant de l'aliénation de biens immobilisés en classe 3,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPA,

Vu le rapport de présentation établi aux fins du présent Conseil d'Administration et annexé à la présente délibération,

Vu les débats en séance,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- autorise le Directeur général à percevoir les recettes découlant de la cession de la charge foncière relative à l'ilot 3.5 du Grand Arénas - pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, dont le montant prévisionnel total s'élève à 5 395 000 € HT, soit 6 474 000 € TTC.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Annexes :

- rapport de présentation

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014-040

Bilan de la concertation sur le Projet Stratégique et Opérationnel (PSO)

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu les articles L.321-18 et R.321-14 du code de l'urbanisme disposant de l'élaboration par les établissements publics d'aménagement d'un projet stratégique et opérationnel,

Vu la délibération N° 2014-027 du 31 mars 2014 du conseil d'administration de l'EPA Plaine du Var portant sur les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération N° 2014-031 du 7 juillet 2014 du conseil d'administration de l'EPA Plaine du Var portant sur l'élaboration du diagnostic du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) et sa concertation,

Sur le rapport du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

Arrête le bilan, annexé à la présente délibération, de la concertation publique menée, jusqu'au 15 décembre 2014, sur le Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) de l'EPA Plaine du Var.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 décembre 2014

DELIBERATION N° 2014-041

Projet Stratégique et Opérationnel

Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu les articles L.321-18 et R.321-14 du code de l'urbanisme disposant de l'élaboration par les établissements publics d'aménagement d'un projet stratégique et opérationnel

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

Donne mandat à Pascal Gauthier, pour soumettre aux différents partenaires la version du Projet Stratégique et Opérationnel, objet du rapport joint.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26